



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/29
9 juin 2009

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-huitième réunion
Montréal, 6 - 10 juillet 2009

PROPOSITION DE PROJET : RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Fumigène

- Plan national d'élimination du bromure de méthyle (phase II, quatrième tranche) Italie et ONUDI

Agents de transformation

- Plan sectoriel visant l'élimination des applications d'agents de transformation avec SAO (phase II) et de la production correspondante de CTC : programme annuel 2009 Banque mondiale

FICHE D'EVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Chine

(I) TITRE DU PROJET	ORGANISME:
Bromure de méthyle	Italie, ONUDI

(II) DERNIERES DONNEES DE L'ARTICLE 7 (Tonnes PAO)					ANNEE: 2007
CFC: 5832.1	CTC: 265.1	Halons: 594.5	MB: 384.1	TCA: 251.1	

(III) DERNIERES DONNEES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (Tonnes PAO)											ANNEE: 2007		
Substances	Aérosols	Mousses	Halons	Refrigération		Solvants	Agents de transformation	Inhalateurs à doseur	Utilisation de laboratoire	Bromure de méthyle		Gonflage de tabac	Total Sector Consumption
				Fabrication	Services d'entretien					QPS	Non QPS		
CFC	440	237.4			2,854.2			340.5					3,872.1
CTC									265.1				265.1
Halons			788.3										788.3
Methyl Bromide										1,059.5	313.5		1,373.1
Others													0
TCA						251.1							251.1

(IV) DONNEES DU PROJET		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Limites de la consommation du Protocole de Montréal	MB	1,102.1	1,102.1	1,102.1	881.7	881.7	881.7	881.7	881.7	881.7	881.7	881.7	881.7	881.7	881.7	0.
Consommation maximale permise (Tonnes PAO)	MBR	1,087.8	1,087.8	1,087.8	880.	723.8	570.6	390.	250.	209.	176.	150.	100.	50.	0.	
Coûts de projet (\$US)	ONUDI	Coûts de projet	4,086,600.				1,200,000.	1,800,000.	1,300,000.	600,000.	500,000.	500,000.	500,000.	302,742.		10,789,342.
		Coûts de soutien	306,495.				90,000.	135,000.	97,500.	45,000.	37,500.	37,500.	37,500.	22,706.		809,201.
	Italie	Coûts de projet				4,000,000.										4,000,000.
		Coûts de soutien				470,000.										470,000.
Total des fonds approuvés en principe (\$US)	Coûts de projet		4,086,600.		4,000,000.		1,200,000.	1,800,000.	1,300,000.	600,000.	500,000.	500,000.	500,000.	302,742.		14,789,342.
	Coûts de soutien		306,495.		470,000.		90,000.	135,000.	97,500.	45,000.	37,500.	37,500.	37,500.	22,706.		1,279,201.
Total des fonds débloqués par le Comité exécutif (\$US)	Coûts de projet		4,086,600.		4,000,000.		1,200,000.	1,800,000.	0.	0.	0.	0.	0.	0.		11,086,600.
	Coûts de soutien		306,495.		470,000.		90,000.	135,000.	0.	0.	0.	0.	0.	0.		1,001,495.
Total des fonds demandés pour l'année en cours (\$US)	Coûts de projet									1,300,000.						1,300,000.
	Coûts de soutien									97,500.						97,500.

(V) RECOMMANDATION DU SECRETARIAT:	Approbation générale
------------------------------------	----------------------

QPS: Applications sanitaires préalables à l'expédition

Non-QPS: Applications autres que sanitaires et préalables à l'expédition

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la République populaire de Chine (la « Chine »), l'ONUDI, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté à la 58^e réunion du Comité exécutif une demande de financement pour la mise en oeuvre de la quatrième tranche (programme de travail 2009) de la phase II du plan national d'élimination du bromure de méthyle en Chine, à un coût total de 1 300 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 97 500 \$US pour l'ONUDI. La demande comprend aussi un rapport périodique sur la mise en oeuvre du plan d'élimination du bromure de méthyle en 2008 et le programme de mise en oeuvre de 2009. Ce projet est mis de l'avant avec l'aide du gouvernement de l'Italie.

Données générales

2. À sa 44^e réunion, le Comité exécutif a approuvé en principe le plan national d'élimination de la consommation de bromure de méthyle en Chine, à un niveau total de financement de 14 789 342 \$ US (y compris le montant déjà approuvé à la 41^e réunion pour l'ONUDI afin d'éliminer 389 tonnes PAO de bromure de méthyle). Il a aussi approuvé un accord entre le gouvernement de la Chine et le Comité exécutif (décision 44/30). Depuis, le Comité exécutif a approuvé les trois premières tranches du projet, pour un montant total de 7 000 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 695 000 \$ US (470 000 \$ US pour le gouvernement de l'Italie et 225 000 \$ US pour l'ONUDI).

Rapport périodique

3. Tel que convenu avec le gouvernement de la Chine, la troisième tranche du projet a porté sur l'élimination du bromure de méthyle utilisé pour la fumigation des sols dans le secteur agricole et la culture du tabac ainsi que pour la fumigation des denrées.

4. Depuis 2007, le bromure de méthyle n'est plus utilisé pour la fumigation des denrées. Le programme d'évaluation de l'efficacité mis en oeuvre en 2006 afin de surveiller l'efficacité des solutions de rechange par rapport au bromure de méthyle en matière de lutte antiparasitaire a été mis en oeuvre dans 34 installations pilotes de stockage des céréales. Le programme d'assistance technique pour toutes ces installations en Chine continue d'offrir des cours de formation aux gestionnaires des entrepôts de céréales et au personnel technique, et il a aidé à élaborer des lignes directrices, des protocoles et des directives pour lutter contre les parasites dans les entrepôts de céréales. Plusieurs membres du personnel de la *State Administration of Grain Reserve* (Administration nationale des réserves de céréales) ont participé à des conférences et des voyages d'études sur la fumigation des produits stockés et la résistance aux parasites.

5. Le bromure de méthyle n'est plus utilisé depuis 2008 pour la fumigation des semis de tabac. Tous les dix-sept centres de transfert de la technologie (serres et équipements pour la production de semis dans des bacs flottants) ont été installés. Des activités d'assistance technique ont été entreprises afin de s'assurer de l'élimination permanente et durable du bromure de méthyle. En outre, les capacités techniques des gestionnaires des pépinières ont été renforcées grâce à des programmes de formation et des visites d'études, et les systèmes de surveillance et d'évaluation ont été regroupés.

6. Comparativement aux secteurs de la fumigation des céréales et du tabac, l'élimination du bromure de méthyle dans le secteur agricole est plus complexe, étant donné l'ampleur du secteur, la diversité des cultures dans lesquelles le bromure de méthyle est utilisé et leur répartition géographique dans presque toutes les provinces de la Chine. De plus, il n'existe aucune association structurée d'agriculteurs au pays, ce qui empêche de joindre un grand nombre d'agriculteurs en même temps. Pour traiter ce problème majeur, un protocole d'entente qui définit les responsabilités et les tâches des

principaux intéressés a été signé par les autorités pertinentes en Chine. Jusqu'à maintenant, 62 fermes modèles produisant des fraises, des concombres et du gingembre (fermes commerciales gérées par des agriculteurs indépendants qui fournissent aux agriculteurs des activités de formation et de sensibilisation en matière de technologies de remplacement et de pratiques agricoles) ont été établies. Des technologies de remplacement du bromure de méthyle ont été sélectionnées en fonction de leur efficacité et des résultats de l'analyse coût-efficacité. Du matériel pour la formation et des protocoles pour les formateurs, les fumigateurs et les agriculteurs ont été développés et distribués. Quelque 317 formateurs ont été formés aux technologies de remplacement et au fonctionnement des équipements, ce qui a permis de former environ 11 000 agriculteurs. Le personnel des entreprises de fumigation a aussi suivi des cours de formation en matière d'utilisation sécuritaire et efficace de fumigènes toxiques, principalement de la chloropicrine et du métam-sodium. Un voyage d'études a été effectué au Japon afin d'évaluer des équipements novateurs pour l'application de la chloropicrine seule ou en mélange avec du 1,3-dichloropropène (1,3-D). Un programme de surveillance et d'évaluation a été élaboré et il est actuellement en cours de mise en oeuvre.

7. Le système d'autorisation d'import-export est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2004. Des règlements interdisant l'utilisation du bromure de méthyle pour la fumigation des denrées et des semis de tabac ont été émis en septembre 2006 et en novembre 2008 respectivement. La réglementation des ventes de bromure de méthyle, en vigueur depuis 2008, exige des trois producteurs de bromure de méthyle en Chine qu'ils se procurent et tiennent des registres sur les autorisations de production, les certificats de fumigation émis pour des utilisations de quarantaine et de pré-expédition, les bordereaux de livraison et de transport, et le type d'application. Depuis 2008, le gouvernement de la Chine effectue chaque année une vérification auprès des producteurs de bromure de méthyle afin de vérifier si les ventes concordent avec les contingents de production.

8. Jusqu'en mars 2009, des 7 000 000 \$US approuvés pour les trois premières tranches, 6 180 000 \$ US avaient été décaissés. Un montant supplémentaire de 820 000 \$ US sera décaissé par l'ONUDI lorsque les rapports périodiques pertinents auront été présentés par diverses autorités du gouvernement de la Chine.

Programme de travail 2009

9. Bien que le bromure de méthyle ne soit plus utilisé dans les secteurs des denrées (2006) et des semis de tabac (2008), plusieurs activités sont encore en cours de mise en oeuvre. Dans le secteur des denrées, ces activités comprennent le fonctionnement continu du système de surveillance établi en 2006 afin de s'assurer que l'élimination du bromure de méthyle réalisée jusqu'à maintenant est permanente et durable. Dans le secteur du tabac, ces activités comprennent l'achèvement de l'inspection des centres de transfert de la technologie et la poursuite de la mise en oeuvre du programme de formation et d'assistance technique afin de consolider la technologie de remplacement et de soutenir l'élimination du bromure de méthyle. Quant à l'utilisation du bromure de méthyle comme fumigène, les agriculteurs recevront des équipements et du matériel agricole afin d'éliminer la consommation de bromure de méthyle dans diverses régions, surtout dans la culture des fraises, des concombres, des tomates et du gingembre. Les programmes de formation et les voyages d'études continueront à former les agriculteurs sur la bonne façon d'utiliser les technologies de remplacement.

10. Les politiques et règlements suivants seront élaborés en 2009 : mise en oeuvre des codes de système harmonisé (codes SH) visant l'utilisation du bromure de méthyle pour des application sanitaires et préalables à l'expédition et comme matière première; règlements visant la surveillance de l'utilisation du bromure de méthyle pour des application sanitaires et préalables à l'expédition et comme matière première; et promotion de l'enregistrement du 1,3-dichloropropène seul ou en mélange avec de la chloropicrine.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT

OBSERVATIONS

11. La consommation de 384,1 tonnes PAO de bromure de méthyle déclarée par le gouvernement de la Chine en 2007 en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal est déjà inférieure de 497,6 tonnes PAO aux 881,7 tonnes PAO admissibles en vertu du Protocole, et de 186,5 tonnes PAO inférieure aux 570,6 tonnes PAO admissibles en vertu de l'accord entre le gouvernement et le Comité. La consommation de bromure de méthyle en 2008 a été évaluée à 380 tonnes PAO. Depuis l'approbation du plan d'élimination, le gouvernement de la Chine a pu, avec l'aide du gouvernement de l'Italie et de l'ONUDI, réduire sa consommation de bromure de méthyle plus que ne le stipulait l'accord (tableau ci-dessous).

Secteur/Année	Consommation de bromure de méthyle (tonnes PAO)					
	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Consommation admissible						
Denrées	126,0	126,0	46,0	25,2	-	-
Tabac	427,8	427,8	300,0	164,6	124,6	-
Agriculture	534,0	534,0	534,0	534,0	446,0	390,0
Total	1 087,8	1 087,8	880,0	723,8	570,6	390,0
Consommation réelle						
Denrées	126,0	52,2	32,1	7,0	-	-
Tabac	427,8	227,8	54,0	21,0	32,4	-
Agriculture	534,0	534,0	534,0	282,1	351,7	380,0
Total	1 087,8	814,0	620,1	310,0	384,1	380,0

12. Lors de la mise en oeuvre des tranches précédentes du plan d'élimination du bromure de méthyle, des risques potentiels ont été décelés pour chacune des applications majeures de bromure de méthyle (denrées, semis de tabac, agriculture) et des solutions ont été suggérées. Ces solutions ont été intégrées au programme de travail 2009-2010.

13. Dans le secteur agricole, des systèmes de surveillance et de gestion ont été établis, mais leur mise en oeuvre est encore limitée, parce que certaines technologies jugées efficaces pour remplacer le bromure de méthyle ont été démontrées mais n'ont pas encore été enregistrées. Le nombre d'entreprises accréditées pour l'application des fumigènes est encore très limité, ce qui limite aussi la concurrence en matière de prix et de qualité des services. En outre, l'absence d'association structurée d'agriculteurs restreint la capacité de centralisation de la gestion du programme. Dans ce secteur en particulier, l'ONUDI a souligné que les activités sur le terrain n'ont été amorcées qu'en 2008. Les problèmes décelés au cours des saisons précédentes ont été soigneusement traités dans le plan de travail 2009, notamment l'enregistrement des fumigènes de remplacement, l'accréditation d'autres entreprises de fumigation, la promotion des pratiques de gestion des parasites afin de réduire la dépendance envers les produits chimiques de remplacement, l'embauche de personnel supplémentaire possédant de solides compétences techniques dans le secteur agricole, l'embauche d'un organisme d'approvisionnement qualifié pour prendre en charge l'approvisionnement en équipements, et le renforcement du système de surveillance et d'évaluation.

RECOMMANDATION

14. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif :
- a) Prenne note du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la troisième tranche de la phase II du plan national d'élimination du bromure de méthyle de la Chine; et
 - b) Approuve le programme annuel de mise en oeuvre 2009-2010.
15. En outre, le Secrétariat recommande l'approbation globale de la quatrième tranche (2009-2010) de la phase II du plan national d'élimination du bromure de méthyle, avec les coûts d'appui afférents, au niveau de financement indiqué dans le tableau suivant.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
a)	Plan national d'élimination du bromure de méthyle (phase II, quatrième tranche)	1 300 000	97 500	ONUDI

**VÉRIFICATION DE LA CONSOMMATION DE TÉTRACHLORURE DE CARBONE
COMME AGENT DE TRANSFORMATION EN 2008 DANS LE PLAN SECTORIEL (PHASE II)**

Introduction

16. Au nom du gouvernement de la Chine, la Banque mondiale présente à la 58^e réunion du Comité exécutif une demande pour le décaissement de la quatrième tranche de financement de 2009 au montant de 1,5 million \$ US, plus des coûts d'appui de 112 500 \$ US pour la mise en oeuvre du programme de travail de 2009 dans le cadre de la phase II du plan sectoriel du tétrachlorure de carbone (CTC) en Chine. Le Comité exécutif a approuvé le programme de travail de 2009 à sa 56^e réunion, mais a retenu les fonds jusqu'à la remise, par la Banque mondiale, du rapport de vérification de la consommation de CTC en 2008 dans le cadre de la phase II du plan sectoriel. Les renseignements afférents se trouvent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/24. Un résumé du rapport de vérification est fourni ci-dessous et les membres du Comité exécutif peuvent obtenir une copie du rapport sur demande.

Vérification de la consommation de CTC en 2008 dans le cadre de la phase II du plan sectoriel pour le CTC

17. La vérification a été effectuée en avril 2009 par le même consultant retenu par la Banque mondiale pour la vérification lors des années précédentes. L'équipe a visité 13 entreprises consommatrices de CTC, visées par la phase II du plan sectoriel. Au moment présent, 17 entreprises sont encore en exploitation. Les exigences en matière de vérification dans le cadre de ce plan prévoient un échantillon de vérifications à effectuer.

18. Le consultant a appliqué la méthodologie suivante pour effectuer la vérification :
- a) Obtention de renseignements, auprès de la direction, sur l'historique de l'usine, son identification, ses activités de fabrication de produits utilisant le CTC comme agent de transformation, ainsi que la consommation et les achats de CTC en 2008 et, dans le cas

des fermetures d'usines, les activités reliées à la production de CTC au moment de la fermeture;

- b) Vérification des achats de CTC par l'examen des bons de commande, des registres quotidiens des mouvements de CTC entrant dans l'entrepôt de l'usine;
- c) Vérification des stocks de CTC à l'ouverture et à la fermeture par la vérification des registres des stocks, y compris les quantités de CTC stockées dans l'entrepôt de l'usine et celles qui sont demeurées dans le système de production;
- d) Vérification à l'effet que la consommation de TC correspondait aux achats de CTC, plus les stocks de CTC à l'ouverture, moins les stocks de CTC à la fermeture;
- e) Vérification de la production et des ventes par l'examen des registres de production quotidienne, des bordereaux d'emballage et de transfert, et des registres des mouvements quotidiens à l'entrée et à la sortie de l'entrepôt de produits;
- f) Vérification des stocks à l'ouverture et à la fermeture par l'examen des stocks de produits;
- g) Vérification du nombre de jours d'exploitation par l'examen des registres de production quotidienne de l'usine;
- h) Recoupement des dossiers financiers par l'examen de toutes les factures de TVA pour les achats de CTC en 2008; et
- i) Inspection du site de production, ou du site démantelé dans le cas de fermetures d'usine, et prise de photographies.

19. Le rapport des différentes visites d'entreprise comprend une description de l'historique, des principales chaînes de production et de la chaîne faisant l'objet de la vérification. Les résultats de la vérification sont présentés en indiquant les stocks à l'ouverture, les achats, la consommation, les autres utilisations et les stocks de fermeture de CTC dans l'usine pour 2008, y compris les produits. La vérification s'applique au nombre de jours consacrés aux produits visés et au taux de consommation de CTC par unité de produit fabriqué. Le rapport présente en conclusion des discussions sur les difficultés et les problèmes recensés au cours de la visite, les quantités réelles de CTC achetées par l'entreprise en 2008, et les contingents de CTC attribués par le ministère de la Protection de l'environnement (MPE).

20. Les visites sur place ont permis au consultant de conclure que les 13 entreprises avaient acheté une quantité totale de 3 643,7 tonnes PAO de CTC, pour un contingent total de 3 756,5 tonnes PAO émis par le MPE. Un résumé des résultats de la vérification des 13 entreprises, incluant des données sur le nom de l'entreprise, les produits à base de CTC, la production l'achat de CTC, la consommation de CTC, les stocks de CTC à l'ouverture et à la clôture, et l'état de la chaîne de production (en opération ou fermée), figure à l'annexe I du présent document.

21. La présentation de la Banque mondiale comprenait une annexe contenant les documents de vérification de la phase II pour 2008 et les activités de fermeture. Deux pièces justificatives, les annexes II et III au rapport, pouvaient être obtenues de la Banque mondiale. Elles contiennent les photographies prises lors des visites de vérification et une documentation visuelle des fermetures d'usines.

Observations du Secrétariat

22. La méthode de vérification de la consommation de CTC fournie dans l'accord de la Phase II du plan sectoriel précise que « la Banque vérifiera la consommation dans les entreprises et pour les activités visées par la Phase II du plan sectoriel. La vérification annuelle sera effectuée auprès de 30 pour cent des entreprises, choisies au hasard, et représentant au moins 30 pour cent de la consommation lors de la Phase II ». Les résultats de la vérification sont présentés au paragraphe 20. L'accord prévoit que seulement un échantillon des entreprises du secteur doit être vérifié. La sélection des entreprises pour vérification répond aux exigences de l'accord, et porte sur 31,71 pour cent du nombre total des entreprises de la Phase II du secteur et 76,47 pour cent des entreprises de la Phase II en exploitation en 2008. L'approvisionnement en 2008 de 3 643,7 tonnes PAO de CTC par les 13 entreprises vérifiées représentait 96,9 pour cent de l'approvisionnement total en CTC en 2008.

23. La vérification pourrait donc confirmer la validité de la consommation totale de 3 760,3 tonnes PAO déclarées par le MPE. Le consultant a vérifié que la consommation totale de CTC dans le cadre de la Phase II en 2008 était très inférieure à la consommation maximale admissible de CTC de 6 945 tonnes PAO fixée dans l'accord pour 2008, et représentait seulement 54 pour cent de la consommation maximale admissible.

Recommandation

24. Le Secrétariat recommande au Comité exécutif :
- a) de prendre note de la vérification de la consommation de CTC de la phase II du plan sectoriel en 2008; et
 - b) d'approuver le décaissement de 1,5 million \$ US et des coûts d'appui de 112 500 \$ US pour la Banque mondiale pour la mise en oeuvre du programme de travail de 2009 de la phase II du plan sectoriel pour le CTC.

